

Stefan Yordanov

**MARON, LE PRÊTRE D'APOLLON.
CONSIDÉRATIONS SUR LE SYSTÈME
DE POUVOIR POLITIQUE
DE LA THRACE HOMÉRIQUE***

Les sources historiques ne contiennent que des informations sommaires sur le système de pouvoir politique¹ des anciens Thraces et par conséquent même les désignations proprement thraces de charges et d'institutions politiques ne nous sont pas connues avec certitude, sauf quelques exceptions dont certaines seront traitées ci-dessous. Nous devons une partie de ces informations à l'œuvre épique d'Homère et, d'un point de vue formel, elles devraient être relativement anciennes dans la mesure où les données qui y sont puisées permettent de tracer les contours de l'époque la plus ancienne de la Grèce Antique après l'invasion doriennne, l'époque dite Homérique. Ainsi, les données d'Homère devraient-elles refléter l'époque synchrone de l'histoire de la Thrace antique.

Homère rend compte du système politique thrace à plusieurs reprises. Mon dessein ici n'est pas de faire une analyse exhaustive de tous ces renseignements, d'autant plus que dans la littérature scientifique une telle analyse a été en grande partie déjà faite. Mon but est d'exposer seulement quelques observations visant à apporter une lumière complémentaire sur la typologie des institutions et des fonctions attestées par Homère. Observations qui ne pourraient ne pas s'appuyer sur une méthodologie comme l'utilisation de parallèles ethnologiques pour l'analyse des *realia* fixées dans les sources. Une méthodologie qui devrait être appliquée très activement à l'avenir.

Il est hors de doute que lorsqu'on narre une situation sociopolitique pouvant être définie comme une période de développement des processus de politogenèse ou comme une période de fonctionnement des *États précoces*² séparée de l'arcaïsme tribal par un laps de temps historiquement bien court, la

* Le texte est traduit en français par **Vladimir Dragnev**. Nous le remercions sincèrement de son travail stricte et appliqué.

connaissance des *realia* ethnologiques de sociétés comparables au plan de leur évolution socio-économique et politique ne peut que contribuer à l'analyse. Les institutions des sociétés surnommées archaïques ou traditionnelles attestées au moyen de données ethnographiques et interprétées selon les postulats théoriques de l'ethnologie dite politique (potestaire-politique) représentent un point de départ commode pour l'explication de ces institutions des sociétés du monde antique dont nous ne disposons que des informations incomplètes, voire fragmentaires. Cela concerne surtout l'étude de ces époques historiques de l'ancienne Thrace d'autant plus que dernièrement l'approche ethnologique, employée sporadiquement dans des ouvrages plus vieilles (y compris par des chercheurs comme G. Katsarov), a été pratiquement abandonnée. Certes, cette approche ne peut jouer qu'un rôle auxiliaire par rapport à la méthodologie «conventionnelle» de traitement de l'information disponible dans les sources qui reste essentielle pour l'analyse historique.

1. Des Étrusques dans la Thrace? (Les Cicones de Maron et la localisation balkano-anatolienne de la patrie d'origine des Étrusques)

L'institution royale est le sujet de recherches relativement assidues dans les ouvrages de thracologie. Dernièrement, on insiste beaucoup sur la possibilité de catégoriser cette institution au moyen d'une de ses variantes assez spécifiques, celle du roi-prêtre. On admet que parmi les plus anciens témoignages qui attestent le fonctionnement de cette institution dans la société de la Thrace antique sont ceux fournis par l'œuvre épique d'Homère. En particulier, on invoque très souvent l'exemple du Cicone Maron qu'Ulysse rencontre lorsqu'il attaque la ville cicone d'Ismaros. Ces renseignements d'Homère sont d'un intérêt particulier et à l'aide de la méthodologie historique comparative ils peuvent illustrer le fonctionnement, chez les Thraces, de certaines *realia* ethnologiques intéressantes propres aux sociétés tribales et aux *États précoces*.

Après le départ de Troie, les navires d'Ulysse, pris dans un orage, sont poussés jusqu'à Ismaros, ville côtière des Cicones. Ulysse et ses hommes rasant et pillent la ville, déciment les hommes et beaucoup de biens sont enlevés comme butin, les femmes rendues esclaves (Hom., Od., IX, 39 sq.). Par respect, seule la famille de Maron, fils d'Évantès et prêtre d'Apollon qui protégeait la ville, habitant la forêt sacrée du dieu, est épargnée. Pour rendre grâce à Ulysse de son geste Maron lui offre sept talents d'un joli or travaillé, un cratère en argent et douze amphores d'un très bon vin dont l'existence était inconnue à tous dans sa maison sauf à sa femme et à la serrurière de la maison (Hom., Od.,

IX, 196 sqq.). Cette information ainsi résumée que présente le poème d'Homère est incontestablement très utile pour la description des particularités socio-économiques de la tribu thrace des Cicones. Il est évident qu'il existait une différenciation sociale chez les Cicones car le prêtre Maron qui possédait tellement de richesses et sûrement une vaste demeure, de point de vue social et économique, se distinguait sensiblement de ses domestiques et, probablement, des Cicones «ordinaires» moins fortunés, devenus les victimes de l'attaque d'Ulysse. Par ailleurs, les Cicones venus de l'intérieur du pays pour se venger de la destruction de la ville par les Grecs d'Ulysse, selon la description d'Homère, combattaient habilement aussi bien à pied qu'en char. Ce renseignement – dans la mesure où sous Troie ce sont surtout les rois qui combattent en char – pourrait être le signe d'une différenciation active des contingents des Cicones en fantassins et guerriers en char, ce qui à son tour serait aussi un témoignage de différenciation sociale.

La description de la personnalité de Maron lui-même révèle aussi la présence d'une différenciation sociale et en particulier la présence d'une aristocratie cicone. Dans l'Odyssée, l'auteur dit seulement que Maron est le fils d'Évantès. Mais les scholies du texte d'Homère précisent que Évantès, le père de Maron, était le fils de Dionysos (sch. ad Hom. Od., IX, 197) ou que Maron était le fils de Oenopion, lui-même fils de Dionysos (sch. ad Hom. Od., IX, 198 = Hesiodi Fragmenta, 238, ed. Merkelbach & West) donc elles attribuent forcément une origine divine à Maron. Maron est le fils ou le petit-fils de Dionysos qui était considéré comme le précepteur de Silène (Eur. Cycl., 141-143) – généalogie quasi identique à celle qu'on trouve dans les scholies de l'Odyssée, alors que chez Fulgentius (Myth., II, 12, repris par le premier mythographe du Vatican, II, 18), Silène est le précepteur même de Dionysos (Liber). Ainsi, Maron n'est-il pas un personnage ordinaire, il a une origine divine et jouit d'une généalogie qui renvoie à un ancêtre-dieu, généalogie que possèdent nombre de familles aristocratiques en Grèce pendant l'époque archaïque. Le phénomène est similaire au phénomène grec – les familles de l'aristocratie thrace prétendent posséder une origine divine, fait relaté assez exactement par Homère malgré l'enchevêtrement de ces généalogies et des généalogies construites à la base de la tradition mytho-épique grecque ce qui, malheureusement ne permet pas d'évaluer de manière satisfaisante les paramètres du phénomène proprement thrace.

Le personnage d'Homère possède un autre trait intéressant – son nom. Il s'avère que ce nom est très proche d'un lexème étrusque, un terme du système administratif et politique des États-cités étrusques. Parmi les titres étrusques les

plus fréquents on peut citer *zilath*, *purth* et *maru* qui désignent le rang des exécutants des magistratures d'État.³ Tous les trois titres ont des analogues paléobalkaniques ce qui permet des observations intéressantes sur ces titres mais aussi sur l'histoire sociopolitique des peuples paléobalkaniques. C'est le titre *maru* et la fonction qu'elle désignait qui nous intéressent particulièrement.

La parenté entre le *maru* étrusque, le *marás* lemniens et le nom de la ville cicone Ἴσιμαρίς (chez Homère) = Μαρόνεια (chez les auteurs ultérieurs) est indiquée encore par P. Kretschmer⁴. Selon Kretschmer l'appellation de la ville de la tribu thrace des Cicones signifie littéralement «résidence de [celui qui remplit la fonction de] maron» et le lexème *maron* qui désigne la fonction est traduit par «chef». Par la suite, au lexème étrusque ont été associés d'autres termes des anciennes langues indo-européennes, notamment le latin *maro* et l'ombrien *maron*⁵.

Ce qui mérite d'être noté, c'est l'idée que donne l'information des inscriptions lemniennes de cette fonction. Ces inscriptions indiquent que les deux personnages qui y sont mentionnés n'ont été *marás* qu'une année ce qui pourrait signifier qu'il s'agit d'une fonction mandataire et annuelle. C'est d'autant plus possible que la langue des inscriptions lemniennes est très proche de l'étrusque et que le titre *maru* chez les Étrusques, faisant partie des titres composés de certains fonctionnaires étrusques, a pu être, tout comme la fonction *zilath*, une fonction mandataire d'un an⁶. Un autre point pourrait s'avérer intéressant. Dans certains cas isolés, le titre étrusque *maru* désignait peut être une charge, ayant sauf les autres la fonction de prêtre. Dans une des inscriptions étrusques qui présente cette fonction comme étant probablement celle de prêtre, il s'agit de *maru pachathuras cathsc*, ce qui est interprété comme «prêtre du collège des bacchantes et de Cath⁷». Ainsi la fonction de prêtre et plus précisément de prêtre d'Apollon qu'Homère utilise pour qualifier Maron partage une typologie proche avec le phénomène étrusque, à condition que ce fût un phénomène autonome et non pas un emprunt. Certes, à l'abord l'analogie paraît assez lointaine car Maron le Cicone est prêtre d'Apollon, tandis que les fonctions sacerdotales du *maru* étrusque sont liées à la position de présider le collège des prêtres de Dionysos (le dieu étrusque Fufluns-Bacchos). Mais comme nous l'avons constaté ci-dessus, chez Homère comme chez les auteurs ultérieurs, Maron est présenté comme un descendant de Dionysos. Par ailleurs, chez les Étrusques Cath est un dieu solaire, en rapellant de cette façon à l'aspect solaire d'Apollon dont Maron est le prêtre. Par conséquent, le *maru* étrusque de l'inscription citée ci-dessus réunit les fonctions de prêtre de Bacchos et de Cath, tout comme Maron le Cicone est prêtre d'Apollon et en même temps descendant de Dionysos. Donc, les charges

étrusque et cicone sont liées aux deux cultes – de Dionysos et d'Apollon et dans ce sens elles sont indubitablement similaires.

Il existe aussi d'autres analogies avec la réalité étrusque. Par exemple le mythique héros étrusque *Mar* qui, selon les paroles d'Élien, a vécu trois vies (Ael. V. H., IX, 16) et la divinité étrusque *Maris* portent des noms qui sont parents probablement au titre étrusque ainsi qu'au nom du prêtre cicone. Il m'est avis aussi que le nom de la divinité étrusque est comparable au nom de la divinité lydienne *mariwda*⁸ qui lie les étrusques à leur patrie d'origine tyrrhénienne, dont nous informe la plupart des sources écrites antiques. Si c'est réellement le cas⁹, sous ce rapport aussi les *realia* étrusque et cicones partagent la même typologie: dans les deux cas le titre ainsi que le personnage mythique, ou respectivement le divinité, sont désignés par des lexèmes identiques ou congénères.

L'analogie peut être étendue aussi sur un autre indice – l'apparence propre au mythique personnage étrusque *Mar* comme il est présenté chez Élien, à savoir son apparence hippomorphe respectivement son apparence mixte de mi-homme, mi-cheval, une sorte de centaure étrusque. Il convient de tenir compte du fait que la colonie grecque Maroneia fondée en voisinage immédiat avec la ville cicone Ismaros avait pour protecteur mythologique la personnalité divinisée de Maron. Il est intéressant de noter que sur les pièces de monnaie de Maroneia figure, comme symbole constant, l'image d'un cheval qui rappelle l'aspect hippomorphe du personnage étrusque *Mar* et qui pose le problème insoluble (à cause du manque d'information) du rôle qu'a joué le cheval dans les contes mythologiques sur le personnage Maron. L'analogie pourrait être fortuite, mais le fait qu'elle n'est qu'un maillon de coïncidences bien plus importantes ayant un caractère systématique confirme plutôt le contraire.

Dans la littérature scientifique, l'origine des Étrusques est une problématique largement discutée. Les trouvailles sur l'île de Lemnos témoignent, de manière relativement sûre, de la présence d'un peuple qui a laissé des inscriptions dans une langue très proche de l'étrusque. Une partie de la tradition écrite mythico-épique sur les migrations ethniques dans la région Est du littoral méditerranéen et en région Égée après la guerre de Troie contiennent aussi des informations sur l'établissement dans la Thrace d'une population de l'Asie Mineure. Quelles sont les conclusions qui pourraient être tirées des coïncidences tracées jusque là? Que les ancêtres des Étrusques s'étaient établis sur le littoral de la Thrace Égée? Que la population pélasgique de la région de la Thrace Égée a exercé une influence active sur l'ethnogenèse ou respectivement sur les caractéristiques ethnoculturelles des Étrusques? Je me contenterai ici de

poser seulement ces questions dont les réponses devraient être trouvées après des recherches plus détaillées. De toute façon, il est évident que les notes de V. Velkov sur la place particulière que les Cicones occupaient dans le tableau ethnoculturel de la Thrace Homérique¹⁰ sont bien fondées et tracent les limites d'une problématique qui mérite d'être analysée en détails.

2. Le palais de Maron. Notes sur le système potestaire et politique de la Thrace Homérique.

L'analyse simultanée des données fournies par Homère et des données sur les magistratures lemnienne et étrusque peuvent mener à des conclusions intéressantes. Il s'avère que, comme Kretschmer l'avait bien deviné, Homère confond titre et nom propre. Comme il a été déjà souligné, dans les études historiques bulgares, Maron est un des exemples de roi-prêtre avancés le plus souvent, mais jusque là l'attention n'a jamais été attirée sur la supposition relativement ancienne de Kretschmer que l'œuvre épique a attesté aussi le terme qui désigne la fonction que remplit le personnage d'Homère. Maron est plutôt un titre qu'un nom propre indépendamment des structures généalogiques qui présentent aussi la figure d'un personnage mythique lié étroitement à la biographie mythique de Dionysos. Les analogies entre les fonctions lemnienne et la fonction étrusque dénotent qu'il s'agit peut-être d'une magistrature mandataire et annuelle. Mais le personnage homérique est d'origine divine ce qui permet d'admettre aussi que le titre était viager voire héréditaire. Dans la mesure où une analyse plus détaillée de ces questions est possible, elle sera certainement nécessaire.

Si la ville de Maronée était la résidence du porteur du titre de *maron*, il est intéressant de préciser si Maron y résidait, si sa riche demeure était dans la ville ou s'il s'agissait d'une ferme avec une maison extra-muros situé près d'un bois sacré. Il est important aussi de savoir si le nom de la ville signifie vraiment «résidence du porteur du titre maron» comme l'admet Kretschmer. En fait chez Homère, le nom de la ville est Ismaros¹¹. Il est difficile de dater l'apparition du nom Maroneia qui désigne le plus souvent la ville dans la tradition antique et où le nom Ismaros est utilisé surtout comme un archaïsme mytho-épique, mais il semble qu'une des premières sources qui le mentionne est l'ouvrage perdu «Periegesis» de Hécatée (frg. 159 = Steph. Byz. Ethnika, p. 434, s. v.). L'étymologie de ce mot permet de reconstituer son sémantisme primaire «grande agglomération» (grand bourg?) (de l'indo-européen **wik'-s*, cf. le mot albanais *vis*, 'lieu, agglomération (bourg?) ; le mot d'Avesta *vis* 'maison, village, tribu ;

le mot de l'ancienne India *vis* 'habitation, maison', le mot de l'ancien bulgare *вѣкъ* 'village; **mēr-* ou *mær-*, 'grand, illustre', cf. le mot roumain *mare* probablement d'origine dace, 'grand'; *mōr, mār*, du vieil irlandais; le mot gaulois *maros* 'grand'; le mot du vieux haut-allemand *-mār* (dans des noms propres), et le mot haut-allemand et vieux saxon *māri*, signifiant 'illustre, brillant')¹². Le nom même Maron trouve des parallèles dans les titres ci-dessus mais aussi dans des noms Cilyciens, Pysidiens, Lyciens et Cariens *Μαρεϊς, Μαρεας, Μαρϊς, Μαρευς, Μαρϊος, Μαρτων*, et aussi *Μαρων* qui est un emprunt littéral du nom cicone¹³. Dans l'anthroponymie troyenne figure aussi un nom parent – le nom *Μάρϊς* (Hom. Il., XVI, 319 sqq.) que Dechev considère à juste titre comme une forme en *-i* du nom thrace *-μαρος*¹⁴. Il se peut que le même radical soit utilisé pour la formation d'hydronymes comme par exemple *Μάρϊς, Μάρϊσος*, ainsi que d'autres formes – nom d'un affluent du Danube dont provient son nom actuel *Maroş* et qui prendra le sens de 'grande rivière', le nom *Maritza* du fleuve bulgare qui est d'origine thrace et qui a probablement un sens analogue, le toponyme *Τρα-μαρίσκα*, dérivé de l'hydronyme *Μάρϊς* etc. Mais il est possible que dans ces cas-là il s'agisse d'un autre radical commun de la langue thrace¹⁵. Somme toute, le lexème *Maron* possède le sens bien distinct de «grand [homme]» et pourrait fonctionner aussi bien comme titre que comme nom propre. D'ailleurs, dans l'anthroponymie thrace ce nom est attesté dans des inscriptions de l'époque précédant la domination romaine et la période même de cette domination¹⁶.

Quant à la question sur l'endroit où résidait personnage mythico-épique *Maron*, il est une circonstance d'importance primordiale à savoir que la ville cicone a été déjà étudiée archéologiquement et que les résultats sont en grande partie publiés. Les archéologues grecs décrivent la ville comme une agglomération disposée sur l'éminence à deux monts *Agios Georgios* protégée de tous côtés de raides pentes rocheuses ou d'un rempart dont les parties conservées sont bien longues et encerclent un espace important¹⁷. Sur le plus haut mont est situé une acropole à construction cyclopéenne qui rappelle les murailles cyclopéennes des acropoles mycéniennes. A l'intérieur de l'acropole se trouve un édifice rectangulaire défini comme étant un palais et constitué d'une petite cour et de trois locaux. D. Triandaphyllos considère que cet édifice était le palais de *Maron* et le bois sacré selon lui était situé sur un plateau se trouvant à un niveau inférieur un peu plus au nord du commencement du mur ouest dans le lieu *Kouvouki*. Une source s'y trouve et jusqu'à la Deuxième guerre mondiale toute la région y compris les sommets avec leurs vestiges de fortifications était couverte de forêts ou de broussailles ce qui indique que dans l'Antiquité c'était un lieu boisé. Cette région contient aussi des vestiges

archéologiques; on y accède par une porte monumentale. Par ailleurs, sur certains des rochers de la chaîne rocheuse qui domine le lieu Kouvouki sont pratiqués des «verres» sphériques (un verre central de taille plus importante et quinze autres plus petits) qui dans leur totalité représentent le symbole du soleil et, dans un des rochers adjacents (voisins?), une niche (cavité?) arquée que D. Triandaphyllos rattache au culte du rocher. Il existe d'autres monuments semblables aussi dans les alentours de cet endroit. Ainsi, selon lui, ces parages formaient-ils un endroit sacré en plein air comme il en existait dans d'autres points de la Thrace Égéeenne¹⁸. La fonction de prêtre de Maron, si les observations de Triandaphyllos sont exactes, est rattachée à un sanctuaire thrace concret ayant une typologie assez particulière pour la Thrace antique¹⁹.

À mon avis, cette description laisse quand même la question sur la demeure de Maron sans réponse. Elle devrait plutôt se trouver dans la région du bois sacré d'Apollon, car Homère affirme que c'est justement ce bois qu'il habitait (Hom. Od., IX, 200-201), mais d'autre part il aurait pu habiter la ville forte prise en assaut par les Grecs d'Ulysse étant donné qu'il s'est avéré parmi les épargnés. Ce qui n'est pourtant pas obligatoire puisque le lieu Kouvouki se trouve tout près de Ismaros. En rapport avec cette question, le parallèle avec Alcinoos, le souverain de la Schéria mythico-épique dont le temenos était situé à proximité de la forêt sacrée d'Athènes (Hom. Od., VI, 290 sqq.) est peut-être significatif. Ce domaine était proche de la ville et si quelqu'un poussait un cri on allait l'entendre à l'intérieur des murs (Hom. Od., VI, 294), mais le palais même d'Alcinoos était situé dans la ville et il était décrit comme un édifice à l'architecture imposante qui était flanqué d'un jardin et d'un vignoble (Hom. Od., VII, 112 sqq.). Comme le souligne G. Vlachos, même si la description du palais a ses analogues dans l'époque mycénienne, la description générale de la ville correspond aux paramètres de l'archaïque proto-polis grecque tandis qu'Alcinoos lui-même est, parmi les vieillards de la ville, plutôt *primus inter pares*²⁰. Lorsque Ulysse entre dans le palais d'Alcinoos il y trouve les anciens Phéaciens (littéralement: Φαιήκων ἡγήτορες ἠδὲ μέδοντες) à verser du vin à l'honneur d'Hermès (Hom. Od., VII, 136-138) et durant le séjour d'Ulysse Alcinoos réunit dans le palais tout le peuple phéacien en disposant les vieillards (littéralement: Φαιήκων οἱ ἄριστοι) dans la salle principale. Ainsi, son palais ressemble plutôt à un édifice public qu'au palais royal d'un souverain monocratique bien qu'il y réside tout le temps. Ce souverain archaïque, premier du collège de treize basileus (Hom. Od., VIII, 390-391) réside dans la ville même tout en possédant un domaine *extra muros*, mais dans quelle mesure cette situation pourrait s'appliquer à Maron? Le magistrat cicone, déterminé

comme prêtre d'Apollon, n'est nulle part qualifié expressément comme souverain et il est difficile de prouver dans quelle mesure l'édifice rectangulaire à trois pièces dans l'acropole d'Ismaros (Agios Georgios), considéré comme un palais, était sa résidence.

La comparaison avec la situation de la Grèce Homérique ne serait pas précise si l'on ne prenait en considération que les données fournies par l'œuvre épique d'Homère car cela mènerait à des résultats incertains vu que cette œuvre contient des réminiscences qui reflètent aussi l'architecture monumentale de l'époque mycénienne (comme cela apparaît clairement dans la description épique du palais d'Alcinoos, dans la mesure où son statut, comme nous l'avons constaté, ne correspond à un tel palais). Il est nécessaire de prendre en considération aussi les données archéologiques et elles rendent compte d'agglomérations qui, qualifiées comme extraverties et introverties représentent des localités ouvertes attenantes à une acropole-abri (*regifugium*) fortifiée ou des localités fortifiées avec à l'intérieur un amas dense d'habitations entassées²¹. Emporio sur l'île de Chios est du premier type et son acropole renferme deux bâtisses dont l'une, quoique considérée comme un palais, pourrait n'être, comme le signale Andreev, qu'un prytanée ou simplement un temple comme l'autre. La situation est analogue dans d'autres agglomérations de cette région étudiées par les archéologues. Ainsi, l'édifice de l'acropole d'Ismaros aurait pu avoir un caractère public, sans qu'il fût un palais comme le définit quelque peu hâtivement Triandaphyllos. La situation archéologique à Ismaros ressemble plus à celle de la Grèce Homérique – d'autant plus que Maron, selon la description de son statut dans l'œuvre épique, n'est pas un souverain – qu'aux grands étalons de l'urbanisation mycénienne. C'est à juste titre que Z. Archibald qualifie les agglomérations de l'âge du Fer ancien dans cette région de la Thrace antique, y compris Ismaros, de fortifications de hauteur, de centres servant d'abri à un certain nombre de petites localités contiguës situées au pied de ces fortifications; un type d'agglomérations caractéristique aussi d'autres régions au nord de la Grèce qui correspondait aux étapes antérieures de l'évolution des villes grecques²² c'est à dire aux agglomérations à typologie semblable de l'époque géométrique dont il a été déjà question. Par conséquent, le Cycone Maron, s'il était eu un souverain, il était eu, en meilleur cas, un souverain avec la même typologie que les souverains de caractère collégial, tout comme le collège des treize souverains présidé par le souverain phéacien Alcinoos.

A part cela, il convient de noter que l'institution du **maron* thrace n'est pas la seule institution thrace qui est mentionnée dans l'œuvre épique d'Homère. Il a été déjà signalé dans d'autres ouvrages qu'un des personnages homériques

Rhésos – chef des Thraces de région de Strymon (actuelle Struma) qui est venu à l'aide des Troyens et qui se distinguait de ses soldats par son précieux armement en or (Hom. Il., X, 420 sqq.) – porte un nom qui correspond en fait à un titre thrace que nous pouvons conditionnellement traduire par «roi»²³. Ainsi l'œuvre épique a attesté un élément important de la terminologie potestaire des Thraces. Ce cas est analogue à tant d'autres cas des sources antiques – d'ailleurs, quel est le cas de Maron – où le titre, incompris par l'enregistreur étranger, est employé comme un nom propre. L'apparition de deux magistratures différentes dans l'œuvre homérique pose le problème de leur typologie. Que représentent-elles, à condition que Maron, comme cela a été déjà mentionné, est allégué dans l'analyse comme un exemple typique du fonctionnement dans le système potestaire et politique thrace de la figure du dit roi-prêtre? Deux signifiants distincts pour l'institution monocratique thrace qui était en train de se former – l'un de la région du littoral égéen, l'autre de la région de la Struma? Ou bien, si Homère était quand même exact dans sa catégorisation, s'agit-il d'un titre désignant la charge d'un souverain et d'un autre désignant une charge de prêtre? D'autant plus que parmi tous les chefs des tribus sous Troie Rhésos fait partie d'une minorité terminologiquement qualifié de basileus.

La remarque la plus générale qu'on puisse faire au sujet de la typologie du titre thrace **res-*, en se basant sur son étymon indo-européenne dont il s'était développé – le lexème proto-indoeuropéen **reg-*, c'est la suivante: Comme le souligne Rowlett,²⁴ le lexème proto-indoeuropéen **reg-* désignait un statut semblable à la phénomène ethnologique du chef militaire (*chief* dans la littérature anglaise) et, par conséquent, le lexème thrace **res-* devrait avoir une typologie similaire. Cette typologie correspond d'ailleurs au statut de Rhésos durant les combats de Troie où il est à la tête d'une société d'âge des adolescents-guerriers, entreprenant une expédition militaire en son qualité d'une épreuve initiatique²⁵. Voilà pourquoi la présentation du guerrier aux deux lances des émissions dites thraco-macédoniennes comme un souverain du type de Rhésos²⁶ correspond justement à cette typologie de fonction dans la mesure où – parmi les autres arguments appuyant une telle conclusion – les deux lances représentent un type d'armement qui, étant très utilisé par les sociétés d'âge des adolescents, leur servait de signe-attribut mythologisé²⁷. En outre, les Cicones ont d'autres chefs sous Troie désignés par le terme grec «chef», «cheftaine», «leader» (Hom. Il., II, 847-848; XVII, 70-74) tandis que le prêtre-«maron», de toute évidence, ne participe pas à cette expédition militaire soit parce qu'il appartenait à la classe des prêtres, soit parce qu'il appartenait à un autre degré d'âge, différent de celui du contingent combattant sous Troie. Or, il n'y a aucune raison valable d'attribuer

des procurations royales à Maron, d'autant plus que l'œuvre homérique le décrit uniquement comme prêtre d'Apollon. Donc, le chef-«roi» et le maron-prêtre sont deux magistratures distinctes du système potestaire thrace. Selon les données d'Homère, en temps de guerre, à la tête des troupes des tribus thraces se mettent ceux qui occupent la charge **res-* ou simplement des «chefs» (ἡγήτορες ou ἄρχοντες), et, lorsque l'ennemi dévaste ses localités, soit il distingue là comme la figure potestaire la plus notable le dignitaire qualifié par le titre **maro*, soit le chef militaire local est parmi les tués lors la défense de la ville. Pour mieux expliquer la situation décrite, quelques réflexions théorétiques d'ordre général peuvent être alléguées.

Bien-sûr, ici se pose aussi la question de l'origine proprement thrace du titre «maron» qui a ses analogues essentiels et terminologiques issus du même étymon. Sous ce rapport, les arguments de son origine thrace sont linguistiques aussi bien qu'historiques: les dernières découlant des témoignages des sources et de leur analyse. En premier lieu, le lexème paraît provenir d'un radical indo-européen qui avait des refléctions aussi dans la langue thrace. Or, malgré la proximité géographique relative de l'île de Lemnos, dans ce cas il ne s'agit pas d'un emprunt du titre aux éventuels ancêtres balkaniques des Étrusques. D'autre part, parmi les restes linguistiques étrusques, on découvre aussi des cas où la terminologie potestaire et politique est peut-être empruntée aux langues paléobalkaniques notamment de la langue des Pélasgiens²⁸, qui est très proche à la langue Thrace, comme on le sait bien. Il est donc légitime de se poser la question si le lexème **maro* lui-aussi n'est pas d'origine thraco-pélasgique. Mais la réponse définitive à ces questions ne peut être donnée qu'après la résolution des questions formulées ci-dessus sur les origines balkano-anatoliennes des Étrusques et sur leurs éventuels contacts avec la population paléobalkanique de la Thrace égéenne.

Quant à l'époque à laquelle renvoient les éléments traités du système potestaire des Thraces, je pense qu'il s'agit sans doute de l'âge du Fer ancien. Les trouvailles archéologiques dans les grecs sites du littoral égéen de la Thrace témoignent de vestiges aussi bien de XIII^e-XII^e siècle avant Jésus-Christ que de l'ultérieure époque de fer (l'acropole et la céramique d'Ismaros par exemple datent du VIII^e siècle avant Jésus-Christ)²⁹. Mais l'œuvre d'Homère semble plutôt rendre compte de la terminologie du système potestaire que les tribus thraces utilisaient pendant l'époque de fer, voire celle qui était synchronique à la période archaïque de l'histoire de la Grèce antique, dans la mesure où, comme le croient certains chercheurs, l'œuvre épique d'Homère reflète la réalité sociopolitique qui relève justement de cette période. On peut dire que, de toute

évidence, l'œuvre épique d'Homère reflète aussi la réalité sociopolitique du monde thrace. Par conséquent, on ne devrait pas être surpris de constater que cette terminologie semble avoir survécu aussi dans le royaume odryse où des noms comme Raskos, Rescouporis etc. sont non seulement analogues au nom-titre Rhésos³⁰, mais pourraient aussi être exactement de tels noms-titres. D'autant plus que l'apparition des antagonistes «raskos» et «rascouporis» (dont la traduction littérale serait vraisemblablement «roi» et «fils de roi») dans la bataille de Philippes en 42 avant Jésus-Christ – bien qu'ils soient présentés dans les sources comme des frères amis, comme par vivacité d'esprit passés dans les camps contraires pour que le vainqueur puisse sauver la vie du vaincu, ce qui c'est réellement produit – présente le titre **res-* comme fonctionnant activement chez les Odryses où le titre fonctionnait dans un milieu peut être familial pour lui. D'ailleurs, les deux frères qui avaient hérité leur père Cotys [I] le Sapéen (c.-à-d. dirigeant le tribu des Sapéens) qui résidait dans le hinterland entre Abdère et Marôneia et leur lutte pour le trône pourrait argumenter leur attitude, décrite dans les sources. Je n'insisterais pas sur cette supposition incertaine, qui dépend étroitement de l'explication exacte de l'étymologie des deux noms, si les luttes héritières entre frères (du type dite phratriarcat ou tanistrie) nettement attestées dans l'histoire de la Thrace antique ne la dotaient de logique. D'ailleurs les deux hypothèses ont un statut différent: le lien entre les deux noms Raskos, Rescouporis et le titre **Rhésos* pourrait ne pas se confirmer, mais les oppositions héritières entre les deux frères, prétendument surmontées avec ingéniosité et générosité par eux, représentent un fait attesté directement par les sources.

3. Maron – prêtre, roi-prêtre ou big-man. Une réalité ethnologique dans le système potestaire et politique des Thraces?

Malgré que l'information disponible soit insuffisante, elle permet de rechercher une base pour la catégorisation de la charge cicone de «maron» dans deux directions essentielles.

En premier lieu, la typologie de cette magistrature peut être définie à la base de la signification confirmée, signification qu'on trouve d'ailleurs aussi dans tous les titres pareils d'autres peuples indo-européens mentionnés ci-dessus. Cette base d'analyse est appropriée car le sens primaire du lexème qui désignait ce titre est «grand, illustre [homme]». On peut admettre que ce sens illustre bien l'institution décrite par Homère. Selon la terminologie adoptée par l'éthologie c'est le dit *big-man* dont la traduction textuelle est grand homme (big-man, ou big man, angl.). Le concept big-man reflète une institution ayant des variantes

multiples qui apparaît dans les sociétés traditionnelles relativement développées, mais qui a ses variantes historiques les plus précoces³¹. En outre, et c'est très significatif, lors de la formation du terme l'approche étymologique a joué un rôle important: les chercheurs, au moyen d'une périphrase, ont constitué un terme qui rend compte du sens littéral très fréquent rencontré d'un mot que les sociétés traditionnelles employaient pour désigner cette figure du système potestaire notamment des expressions au sens de «grand homme». Comme le souligne P. Brown les dénominations locales tels «man of renown», «centre-man», «strong man» etc. sont représentées assez exactement par le terme «big-man», même si des termes comme «manager» ou «director» semblent des équivalents plus précis que le terme «big-man»³². Les mécanismes de la conception d'une notion et la constitution par les chercheurs du terme qui la désigne linguistiquement d'une part et la voie par laquelle naît l'appellation d'une institution originellement informelle devenue avec le temps une charge administrative, un rang d'autre part s'avèrent très proches. D'ailleurs le titre thrace apparaît aussi à la base d'une description périphrastique de la place de la personne respective dans le système des rapports sociaux et, avec le temps, elle commence à agir avec un sens secondaire lié à la situation nouvelle du dit big-man à l'époque de l'état précoce, et l'on peut prétendre que, grosso modo, le changement et l'évolution de ses fonctions sont marqués par l'hérédité, l'institutionnalisation et l'élargissement de ses pouvoirs.

Le rôle du big-man dans la politogénèse est discutable³³ d'autant plus que l'institution est attestée dans les sociétés dites synpolitéiennes³⁴ dont les données peuvent être utilisées dans l'analyse historique après les rectifications nécessaires liées à l'application précise de l'approche diachronique et, si possible, l'approche dite *controlled comparison*. Mais, à mon avis, la situation dans les sociétés des peuples du littoral nord-ouest de l'Amérique du Nord illustre bien l'évolution du big-man vers le statut d'un chef aux pouvoirs importants et variés relevant de tous les domaines de la vie sociale. Dans la littérature scientifique les chefs de ces sociétés sont désignés par le terme big-man³⁵ entre autres malgré les différences importantes avec les sociétés tribales plus archaïques. Si la figure du big-man évolue surtout dans les sociétés possédant des conditions matérielles pour un échange cérémonial intensif du type du potlatch, comme l'affirme L. E. Kubbel³⁶, le fait que le terme potlatch remonte à la désignation de fêtes qui incluent un tel échange, justement chez ces peuples, confirme indubitablement la catégorisation ci-haut mentionnée des chefs de ces peuples. Le potlatch représente un phénomène qui, comme le signale Drucker, est lié au système des rangs établis et à l'organisation politique de ces tribus³⁷,

tandis que pour les chefs informels il était le moyen de leur légitimation³⁸. La similitude est essentielle car même dans l'aire «classique» du big-man, la Mélanésie, le potlach joue pratiquement le même rôle³⁹.

L'information sur le big-man dans les pays «classiques» de l'existence de ce phénomène ethnologique confirme aussi la supposition de son évolution vers une figure à fonctions potestaires importantes. Même dans les sociétés traditionnelles les plus archaïques, la figure du big-man est caractérisée par des paramètres qui sont très significatifs. La description la plus générale du big-man de ces sociétés⁴⁰ présente cette figure comme un membre guerrier de la commune, son chef informel qui organise les activités sociales importantes y compris l'activité économique comprenant l'échange, qui amasse des richesses et fait étalage son aisance en organisant les dits potlatch ; les restes d'un tel homme ont un caractère sacré et, de son vivant, il concurrence le sorcier de la tribu. Comme le fait remarquer un chercheur, dans les idées des hommes le big-man était *unvanquished warrior*, ainsi que *ancestor spirit man* et, fait significatif, *fight medicine man*⁴¹. Le dernier phénomène est d'importance majeure car il peut donner une certaine réponse à la question de la genèse du culte des héros dans la Grèce archaïque et respectivement dans les pays attenants, un culte, dont l'origine se trouvait probablement dans la sacralisation justement de telles figure potestaire dont la typologie était similaire à celle du big-man. D'autant plus que le big-man est un phénomène dont la présence dans la réalité sociopolitique de la Grèce Homérique peut en partie être tracée⁴². Par ailleurs, le big-man avait une maison qui était plus grande que celles des autres, une maison contenant souvent plusieurs pièces, ce qui rappelle l'habitation de Maron, indépendamment de l'endroit où il était situé – le bois sacré d'Apollon ou la ville forte Ismaros.

La figure du big-man dans les sociétés plus développées de la Mélanésie occupe une place analogue dans le système potestaire de la société⁴³. Là aussi cette figure d'abord informelle évolue dans la rivalité des chefs héréditaires des tribus en réussissant dans nombre de cas à obtenir la légitimation de son statut. Il est intéressant de noter que dans ces sociétés elle était liée au fonctionnement actif de la stratification sociale basée sur l'âge et le sexe et le big-man était souvent à la tête de ses maillons locaux et, en outre, dans certains cas à côtés des statuts d'âge initiatiques accessibles à tous les membres de la société, il y avait aussi des statuts aristocratiques dont étaient issus ces hommes puissants qui visaient le haut statut du big-man. Très souvent le big-man dirige les dites sociétés secrètes, on s'adresse à lui en utilisant le nom de l'esprit de sa maison masculine (l'ainsi dite Männerhaus – habitation traditionnelle des sociétés d'âge

masculines – des adolescents et des hommes adultes)⁴⁴ etc. A cela s'ajoute une pratique intéressante dans ces sociétés : le *big-man* s'employait à la construction de la maison masculine communale dans laquelle il s'installait pour y vivre et qui se transmettait par hérédité⁴⁵. Je mentionne cette pratique car dans l'histoire des peuples paléobalkanique on observe un processus de monopolisation de la maison masculine par les chefs des sociétés, d'époque de la dite démocratie militaire et de l'État précoce; en fait, le palais d'Ulysse à Ithaque est justement une telle maison masculine⁴⁶. Il est très probable qu'une telle catégorisation puisse s'étendre aux palais d'Alcinoos dans la mythique Schérie et aussi sur le «palais» d'Ismaros.

Le *big-man* est un phénomène des sociétés dites synpolitéennes et par conséquent il représente un phénomène secondaire et innovatif qui se superpose aux institutions traditionnelles existantes, mais malgré cela ce phénomène fournit une idée convenable de la typologie des processus sociopolitiques dans l'antiquité à la base de la confrontation diachronique des typologies. L'évolution de ce phénomène dans les sociétés synpolitéennes dont l'économie était stimulée par les contacts avec les civilisations de l'époque moderne qui avaient entrepris une expansion coloniale (ce qui lui permettait d'organiser de somptueuses fêtes telles le potlach qui était accompagné de la distribution d'une quantité importante de biens)⁴⁷ est comparable à l'évolution dans le cours des processus de politogenèse chez les sociétés dites apopolitéennes dans ces niches écologiques qui permettaient une intensification de revirement de l'économie dans l'époque suivant la révolution néolithique et l'introduction des métaux. Dans ces conditions la figure informelle du *big-man* ressemble en effet, par l'ampleur de ses pouvoirs, à la magistrature exécutive semi-fonctionnelle du basileus de l'époque de l'ainsi dite démocratie – roi, chef militaire et prêtre comme le présentent les sources antiques des premières étapes de l'évolution historiques des Grecs et des Romains. Avançant vers une institutionnalisation rapide, donnant la naissance à une variété de fonctions à côté des fonctions «constitutionnelles» de l'époque tribale, la fonction du *big-man* pouvait diverger et s'engager dans plusieurs voies d'évolution, mais elle a forcément partagé le processus de spécialisation des magistratures qui en principe était caractéristique des époques de la politogenèse et de la formation de l'état précoce. Cette spécialisation est absente des sociétés apopolitéennes et synpolitéennes, mais elle est typique des époques indiquées. Il est difficile de préciser quelles sont les magistratures qui se développent lors de la transformation de la magistrature du *big-man* de l'époque tribale préétatique. Nous en avons une certaine notion grâce aux données sur des sociétés dans lesquelles le

big-man est un phénomène activement surveillé, comme les sociétés de la Mélanésie. Le tableau du système potestaire-politique est très intéressant dans les sociétés à différenciation en classes sociales avancée, ces sociétés où les dites **chэфferies (chiefdoms)** se trouvent pratiquement à la frontière de l'État précoce (**early state**) comme celles du Sud-Est de la Mélanésie (La Nouvelle Calédonie et Fidji)⁴⁸. Les institutions informelles n'y fonctionnaient plus et chaque *chiefdom* était gouverné par un chef suprême, assisté par les «maîtres de la terre», qui contrôlaient l'exploitation de la terre, par les «maîtres de *yams*» – expression figurée pour désigner les prêtres, et par les chefs militaires. Le chef suprême ne participait pas personnellement à l'activité militaire et la confiait au chef militaire suprême. Ainsi, il se transformait de plus en plus en une figure représentative sacralisée, mais en réalité il perdait le contrôle des affaires sociales, économiques et militaires et le système potestaire se spécialisait de plus en plus, chacun de ses fonctionnaires se chargeant d'un domaine de l'administration. Il est difficile de déterminer dans quelle mesure cette évolution possède un caractère typologique, mais je crois que le roi-prêtre des sociétés antiques tel l'archonte dit basileus ou le rex sacrorum romain, qui ne disposaient que de pouvoirs sacerdotaux mais dont les titres témoignent de pouvoirs civils perdus naissent à la suite d'une évolution sociale semblable. Quant au big-man, au cours d'une telle évolution il aura été à l'origine de nombre de magistratures militaires, civiles et sacerdotales, mais il est peu probable qu'il ait évolué vers l'institution suprême du roi-prêtre qui, de toute évidence, remonte au chef de l'époque de la dite démocratie militaire, c.-à.-d. de politogenèse d'autant plus qu'à ce temps cette figure potestaire était déjà devenue viagère et partiellement héréditaire⁴⁹ tout comme la figure de l'archonte-basileus à Athènes. Si en juger par le sémantisme de la dénomination du titre, Maron remplit plutôt une charge qui remonte à la variante thrace de la réalité ethnologique du big-man et par conséquent elle ne pourrait pas être classée dans la catégorie du roi-prêtre.

Certes, cet exposé ne résout pas toutes les difficultés de l'élucidation de la typologie de la fonction remplie par Maron. Comment déterminer sa magistrature du moment qu'Homère le définit de prêtre et le sémantisme de son titre indique qu'il est une figure potestaire du genre du big-man? La définition de cette magistrature de roi-prêtre ne résout pas le problème car les seuls exemples antiques d'une institution de roi-prêtre réelle sont l'archonte-basileus d'Athènes et le rex sacrorum romain, tous les deux privés de tout pouvoir politico-militaire. Et l'idée qui domine dans la littérature scientifique bulgare est celle d'un roi-prêtre qui associe des pouvoirs politiques et idéologiques (sacerdotales) et un pouvoir souverain et non pas exécutif. La seule institution qui corresponde

partiellement à cette idée est celle des deux rois spartiates qui faisaient tous les sacrifices d'État, étant à la fois des descendants de généalogies aristocratiques remontant à des dieux et des prêtres, l'un à Zeus de Lacédémone, l'autre à Zeus d'Ouranios (le Zeus céleste). Ils figurent parmi les exemples de roi-prêtre dans la conception de James Frazer⁵⁰, mais ils ne représentent qu'une magistrature exécutive. En outre, le roi-prêtre mythologique (par exemple le rex Nemorensis italique) est une fonction mandataire annuelle qui règne symboliquement dans une forêt sacrée près d'un lac sacré ce qui rappelle justement le statut sacerdotal de Maron qui règne dans une telle forêt en dehors de la localité de la collectivité à laquelle il appartenait. D'ailleurs, au cas où les Grecs avaient été confrontés au phénomène du roi-prêtre comment l'auraient-ils défini terminologiquement – comme basileus ou comme prêtre (chez Homère [Od., IX, 198] Maron est ἱεὺς Ἀπόλλωνος)? Si Maron est un roi-prêtre, Homère est exact dans l'expression de sa typologie – c'est un prêtre réel, et, s'il n'était pas du tout roi, un fait qu'Homère n'atteste pas terminologiquement, alors, comme tous les rois-prêtres de l'époque antique – les mythologiques et les réels à la typologie de l'archonte-basileus athénien – il ne serait qu'un roi symbolique. Mais le big-man des sociétés traditionnelles a un poids politique réel dans la société et ses problèmes relèvent plutôt de la légitimation de sa situation et non pas du manque de prérogatives qu'il avait dans une certaine mesure déjà conquises. De plus, l'ensemble de prérogatives qu'il visait effectivement et activement dans les conditions d'un statut se trouvant au delà de la loi que la société admettait de force représente justement une telle combinaison totale de pouvoirs dans les domaines économique, militaire⁵¹ et religieux⁵². Comment résoudre cet ensemble de problèmes ?

La deuxième voie d'analyse tracée d'avance par les problèmes ainsi formulés de la catégorisation de la charge, exécutée par Maron pourrait être déduite de l'élargissement de l'analogie avec la charge étrusque *maru*. Il a été déjà question de quelques éléments significatifs de similitude entre les phénomènes étrusque et cicone. Si l'on se basait sur cette similitude, quelle devrait être la fonctionnalité de la charge cicone? A cet égard, deux circonstances me paraissent intéressantes. En premier lieu, chez les Étrusques, la charge qui correspond en partie à la charge de rex sacrorum ou à celle de l'archonte-basileus est, selon certains chercheurs, la charge désignée par le titre *zilch cecchaner*⁵³ et, selon d'autres, c'est celle désignée par le titre *loucoumon*⁵⁴. Il est donc probable que, comme chez les Étrusques où le mot *maru* ne désigne pas le roi-prêtre, la situation soit identique chez les Cicones. D'autant plus que la charge éponymique *maron-* chez les Ombriens (peuple de l'ancien Umbria), comme il

en a été question, est une magistrature annuelle et de plus probablement à caractère civile. En deuxième lieu la fonction *maru* chez les Étrusques semble avoir été collégiale. Plusieurs inscriptions dans lesquelles elle apparaît la présentent justement comme telle et, dans les inscriptions qui reflètent le «cursus honorum» par lequel un aristocrate passait (étant successivement *zilk*, *purth* et *maru*), il s'agit aussi du guide d'un tel collège déterminée comme *zilyx marunuχa*⁵⁵. En outre, ce collège n'avait pas un caractère purement sacerdotale, dans la mesure ou R. Hirata a raison de définir les charges de *zilk*, *purth* et *maru* respectivement comme les charges étrusques préteur, questeur et édile⁵⁶. L'assimilation de la charge de *maru* à l'édile romain la présente comme une charge ayant aussi des fonctions politiques, civiles (policières), religieuses et cérémoniales (l'édile romain organisait à ses dépens, comme le big-man d'ailleurs, de jeux publics ce qui représentait une sorte de gage de son élection aux rangs supérieurs du cursus honorum romain) et par conséquent, sans être une charge supérieure du système potestaire de la société, elle pouvait remonter à une combinaison de fonctions variées du big-man archaïque de l'époque de la politogénèse. Chez les Cicones cette charge pouvait aussi être collégiale; en tout cas une telle hypothèse trouve ses raisons dans la ressemblance indiquée ci-dessus entre le roi Alkinoos de l'Odyssée, membre du collèges des treize «rois» et le prêtre cicone Maron. Une dernière conjecture est liée aux fonctions cultuelles du *maru-* étrusque et du collège *maru-* qui, comme il a été dit et comme l'indiquent certaines inscriptions, étaient à la tête d'une société cultuelle de bacchantes donc des adeptes de la divinités solaire (Cath). De telles organisation cultuelles tirent leur origine des associations d'âge de l'époque tribale et pourraient être expliquées aussi bien à l'aide des fonctions cultuelles du big-man que par le fait attestée dans nombre de sociétés de la présidence de ces institutions justement par le big-man. De telle sociétés d'âge sont une institutions spécifiques ayant des fonctions civiles ainsi que des fonctions cultuelles et à l'époque de l'Etat précoce c'étaient elles qui assumaient les fonctions policières etc. Le collège étrusque des exécutants de la charge *maru-* aurait pu naître à la suite d'une telle évolution ce qui explique logiquement le terme *maru-* dont la signification originelle est «[homme] grand, illustre» qui marque bien l'origine de la charge. Ces observations pourraient avoir une certaine légitimité à l'égard des Cicones, mais les sources disponibles sont tellement peu nombreuses qu'elle ne permettent pas des conclusions plus catégoriques. Néanmoins, la place d'Apollon, dont Maron était le prêtre, dans les initiations des puberté pour des adolescents, à ce qu'il semble y compris chez les Thraces⁵⁷, permet de rattacher ces conclusion à la réalité ethnoculturelle des Cicones.

Mais, dans les deux cas, indépendamment de la voie de réflexions qui sera préférée, il n'y a pas suffisamment de données pour que Maron soit déterminé comme roi-prêtre. Bien sûr il y a lieu de chercher dans cette figure potestaire de la réalité thrace un fonctionnaire supérieur et plus puissant. La ville d'Ismaros fait partie d'une minorité de lieux fortifiés sur le territoire des Cicones qui était remarqués par les auteurs grecs et il est donc un de leurs centres importants. Une telle catégorisation est appuyée aussi par la circonstance que la ville domine le littoral et la plaine de l'intérieur de Ghjumurdjina (l'actuel Comotini) de point de vue militaire et stratégique: elle est bâtie sur un site naturellement protégé. Mais même si on admet qu'Ismaros était le centre politique de l'union tribale militarisée des Cicones, il ne s'en suit pas que Maron est le roi-prêtre monocratique qui règne sur les Cicones ni que justement Maron était ce souverain dans le cas où les Cicones avaient déjà établi une institution monocratique. D'autant plus que les chefs militaires des contingents que les Cicones envoient sous Troie mentionnés sont Euphèmos et Mentès (Hom. Il., II, 847-848; XVII, 70-74) tandis qu'à Ismaros Ulysse trouve une troisième figure qui n'a pas le même statut et qui n'est définie que comme prêtre. Il est vrai Euphèmos et Mentès dans l'œuvre homérique ne sont pas qualifiés terminologiquement de basileus comme Rhésos, mais de ἡγήτορες comme les Phéaciens d'Alcinoos (c'est du moins ainsi qu'est qualifié Mentès tandis qu'Euphèmos est ἀρχός), mais cela ne transforme pas Maron, même s'il était une figure identique à Alcinoos, en roi-prêtre disposant d'une souveraineté unique et suprême parce que, comme nous l'avons vu, Alcinoos n'est que le premier d'un collège de chefs, respectivement de rois.

* * *

On l'a bien vu, l'œuvre d'Homère contient une information très intéressante sur l'aspect socio-politique du système potestaire et politique de la société thrace dans l'antiquité. Il me semble que l'analyse détermine quelques caractéristiques spécifiques du système potestaire et politique d'une collectivité ethno-politique de la Thrace égéenne – celle des Cicones. Présenté sommairement et en peu de mots dans l'œuvre épique d'Homère ce système paraît néanmoins assez complexe, à l'appareil administratif relativement développé. Quant à la tentative de qualifier une figure concrète de l'appareil potestaire de cette collectivité par la notion roi-prêtre, elle ne résout pas les problèmes que pose l'analyse des données de l'œuvre épique d'Homère.

NOTES

¹ Le système de pouvoir à l'époque de la formation d'État a fait dernièrement le sujet des recherches historiques spéciales, en batissant une discipline historique qui se développe sous l'influence progressive de l'anthropologie politique; une discipline scientifique, consacrée au problème de la transformation de système potestaire de la société tribale en système politique de l'État précoce. C'est pour cette raison qu'en science russe cette discipline nouvelle, en vue du fait du caractère transitoire du pouvoir dans l'époque de politigénèse, était catégorisée comme *ethnographie potestaire-politique*. Par conséquent, partout où on parle de pouvoir politique dans le texte de notre article, on doit comprendre ce terme dans ce sens notamment d'un phénomène transitoire, dont le point de départ est le système potestaire des sociétés tribales et le résultat c'est l'appareil administrative de l'État précoce. Parmi les ouvrages scientifiques russes sur ce problème voir de plus **Kubbel', L. E.** Essais sur ethnographie potestaire et politique. Moscou, 1988 (en russe). Il faut marquer aussi, que j'utilise parfois et les deux termes comme presque adéquats, mais le plus souvent j'utilise le terme système potestaire comme désignant surtout la totalité des magistratures, tandis que le terme système politique désigne le système de leur fonctionnement en coordination.

² De tous les termes utilisés, je vais spécifier ici uniquement le terme «*État précoce*» qui est un calque de l'expression anglaise *early state*. Pour plus d'informations sur ce terme voir, entre autres, le recueil **Claessen, H. J. M., and Skalnik, P. (eds.)**. The Early State. The Hague etc., 1978.

³ Pour une notion générale sur les magistratures de l'État-cité étrusque voir, avec bibliographie: **Hirata, Ryūichi**. Eine Betrachtung über das etruskische Ämterwesen. – Das Altertum, Band 18, 1972, Heft 3, S. 158-167; **Weeber, Karl-Wilhelm**. Geschichte der Etrusker. Stuttgart, Berlin, Köln, Mainz: Kohlhammer, 1979, S. 120 sqq.; **Nemirovskij, A. I.** Les Étrusques. Du mythe à l'histoire. Moscou, 1983 (en russe), p. 102 sqq.

⁴ **Kretschmer, Paul**. Die tyrrhenischen Inschriften der Stele von Lemnos. – Glotta, XXIX, 1942, S. 96. Cité d'après: **Kretschmer, Paul**. Des inscriptions tyrrhéniennes de stèle de Lemnos. – Dans: Des secrets des écritures anciennes. Problèmes de déchiffrement. Recueil de travaux. Moscou, 1976 (en russe), p. 336.

⁵ **Pallottino, Massimo**. Etruscologia. Milano, 1963⁵, pass. Cité d'après: **Pallottino, M.** Le problème de la langue étrusque. – Dans: Des secrets des écritures anciennes. Problèmes de déchiffrement. Recueil de travaux. Moscou, 1976 (en russe), p. 378. Y sont présentés plusieurs exemples de mots dérivés de ce lexème y compris le verbe maru- (marv-as) qui exprime l'exécution des charges respectives. Cf. aussi **Nemirovskij, A. I.** Op. cit., p. 122. Renvois à des ouvrages plus anciens élucidant le

caractère et l'origine indoeuropéens du lexème: **Hirata, Ryūichi**. Op. cit., S. 163, anm. 18.

⁶ Selon R. Hirata, comme la charge éponyme ombrienne maron-, la charge étrusque était mandataire et annuelle (**Hirata, Ryūichi**. Op. cit., S. 163).

⁷ **Cristofani, M., Martelli, M.** Fufluns Paxies. – Studi Etruschi, 46, 1978, p. 129. Cité d'après: **Nemirovskij, A. I.** Op. cit., p. 201. Cf. aussi **Weeber, Karl-Wilhelm**. Op. cit., S. 201, anm. 35, ainsi que **Hirata, Ryūichi**. Op. cit., S. 162, où le titre marunuχ παχανατι est interprété comme designant «maru für Bacchusgottdienst».

⁸ Voir sur le nom de divinité: **Chevorochkin, V. V.** La langue lydienne. Moscou, 1967 (en russe), p. 55, 56.

⁹ Il existe certains doutes si les noms du personnage étrusque **Mar**, du dieu **Maris** et de la divinité lydienne **Mariwda** sont parentes avec le lexème maru et les noms indo-européens analogues y compris le nom thrace Maron dus à la possibilité d'expliquer l'étymologie de ces mots par le lexème indo-européen signifiant «jeune homme, adolescent», sémantisme qui en principe est à l'origine de certains noms qui désigne la figure dite enfant divin. Au sujet de ce radical indo-européen et de ses dérivés voir: **Pokorny, Julius**. Indogermanisches Etymologisches Wörterbuch. I Band. Bern – München: Francke Verlag, 1959, S. 738-739. On peut admettre que ce soit vrai pour le nom du Dieu Maris et peut-être pour le nom du dieu lydien, mais le personnage étrusque Mar à mon avis porte un nom à étymologie différente et la coïncidence avec le nom divin Maris est une question d'omophonie.

¹⁰ Voir **Velkov, Velizar**. Thraker und Phryger nach den Epen Homers. – In: L'Éthnogenèse des peuples balkaniques. Symposium International sur l'éthnogenèse des peuples balkaniques. Plovdiv, 23-28 avril 1969. Sofia, 1971, S. 282-283.

¹¹ Hécatee (frg. 159 = Steph. Byz. Ethnika, p. 434) mentionne aussi un lac Ismaros situé dans la même région (le golfe d'Ismaros?).

¹² Pour plus de détails voir **Gueorguiev, Vladimir**. Les Thraces et leur langue. Sofia, 1977 (en bulgare), p. 82, cf. p. 72. Aux exemples de lexèmes à radical commune signalés par Vl. Gueorguiev on pourrait à mon avis ajouter aussi le toponyme **Ἰσγίπερα** – nom d'un *castellum* près de Bessapara (Proc. Ae. 4, 11). Dimitar Dechew (**Detschew, D.** Die Thrakischen Sprachreste. Wien, 1976, S. 214, 217) rattache le premier composant du nom **Ἰσ-**, au lexème **[-]ιζι-**, attesté dans des noms comme **Ιζι-μαρτος** et même **Gebeleizis** (?), ce qui me paraît inexact. Cf. chez Dechew (Ibid., S. 289) la comparaison du deuxième composant du nom Ismaros avec des lexèmes étrusques, anatoliennes et celtiques ayant la signification probable de “grand, colossal”.

¹³ Je cite ces noms selon **Detschew, D.** Op. cit., S. 289.

¹⁴ Ibid., S. 288, s. v.

¹⁵ Ibid., S. 288. Sur l'étymologie de ce genre d'hydronymes voir le point de vue différent de **Todorov, Todor**. Vers l'étymologie du nom de localité Transmariska, actuellement Tutrakan. – In : Tutrakan dans l'évolution historique de la Dobroudja. Actes du Colloque tenu à Toutrakan le 21 septembre 1944. Toutrakan, 1995 (en bulgare), p.84 et suivantes. Sur l'étymologie du toponyme Transmariska voir aussi **Bakardjiev, Stefan**. Nouvelle hypothèse sur l'origine thrace du nom Transmariska. – In : Tutrakan dans l'évolution historique de la Dobroudja. Actes du Colloque tenu à Toutrakan le 21 Septembre 1944. Toutrakan, 1995 (en bulgare), p.76 et suivantes (la communication est une étude estudiantine sous ma direction). Sur le suffixe très intéressant qu'on peut fixer dans ce nom, à part l'ouvrage de T.Todorov déjà cité, voir aussi **Yordanov, St**. Un parallèle traco-slave: les toponymes en -ΣΚ- dans la langue des Thraces et en -CK- dans les langues slaves. – In Études bulgares. 7. Problèmes actuels des études bulgares et slaves. Sixième Colloque Scientifique International. Veliko Tarnovo, 17-18 août 2000. Veliko Tarnovo. Éditions ·PIK·, 2001 (en bulgare), pp. 53-64.

¹⁶ Voir les exemples réunis par **Detschew, D**. Op. cit., S. 289-290, s. v. **Μάρων** et **Μάρωνεια**.

¹⁷ Voir la description de **Triandaphyllos, Diamandis**. Les sanctuaires en plein air dans la région des Cicones. – In: Thracia Pontica, III. Sofia, 1985, p.129 sqq.; **Idem**. La Thrace Égéeenne avant la colonisation grecque. – In: Thracia Pontica, IV. Sofia, 1991, p. 288 sqq., avec bibliographie et photos. Plan de la forteresse avec l'acropole: **Idem**. Les sanctuaires ..., p. 486, fig. 3 a. Voir aussi le plan des agglomérations de l'époque de fer chez **Archibald, Z. H**. The Odrysian Kingdom of Thrace. Orpheus unmasked. Oxford, 1998, p. 46, fig. I. 14.

¹⁸ **Triandaphyllos, Diamandis**. Les sanctuaires ..., p. 133-134.

¹⁹ Sur la typologie des temples thraces en plein air voir **Yordanov, St**. Le guerrier Thrace. Recherches sur l'histoire militaire et sociale de la Thrace antique. Veliko Tarnovo, Faber, 2000 (en bulgare), pp. 132-134, avec bibliographie.

²⁰ **Vlachos, Georges C**. Les sociétés politiques homériques. Paris, 1974, p. 55 sqq., pass.

²¹ Voir la revue relativement détaillée de l'état des études archéologique chez **Andreev, Ju. V**. La proto-polis grecque (période homérique). Leningrad, 1976 (en russe), pp. 21 et suivantes.

²² Voir **Archibald, Z. H**. Op. cit., p. 47, avec bibliographie.

²³ Voir sur cette supposition, formulée déjà par W. Tomaschek, l'analyse de **Guindine, L. A**. L'Onomastique la plus ancienne des Balkans Orientaux (Isogloses thraco-hittito-luwiennes et thraco-anatoliennes). Sofia, 1981 (en russe), p. 128 et suivantes, contenant une référence bibliographique assez complète sur les étymologies du lexème **res-*. Sur l'utilisation active de ce titre chez les peuples indo-européens et sur l'étymon indo-européen qui est à l'origine des diverses

variantes ethniques voir **Gamkrelidze, T. V., et Ivanov, Vjatch. Vs.** La langue indo-européenne et les Indo-Européens. Reconstruction et analyse historique et typologique de la langue-mère et de la proto-culture. II. Tbilisi, 1984 (en russe), p. 751-752.

²⁴ Voir **Rowlett, R. M.** Archaeological evidence for early Indo-European chieftains. – The Journal of Indo-European Studies, vol. 12, 1984, pass.

²⁵ Voir sur ce problème **Jeanmaire, H.** Couroi et Courètes. Lille, 1939; **Andreev, Ju. V.** Les sociétés d'hommes dans les poèmes homériques. – Vestnik drevnei istorii (Revue d'Histoire ancienne), 1964, No 4 (en russe); **Bremmer, J.** Heroes, Rituals and the Trojan War. – Studi storico-religiosi, vol. II, 1978, fasc. 1, et d'autres auteurs.

²⁶ **Dimitrov, Kamen.** L'émission de monnaies et l'idéologie royale dans la Thrace préhellénique (de la fin du VI^e à la première moitié du IV^e siècle). – Istoritcheski pregled (Revue historique), 1992, N^o 4 (en bulgare), p.75, avec renvois.

²⁷ Sur ce problème ainsi que sur le rôle des sociétés d'âge des adolescents et sur la typologie du «roi» thrace comme leur chef militaire voir **Yordanov, St.** Le guerrier Thrace... , pp. 43, 48 et suivantes et surtout p. 206 et suivantes.

²⁸ Voir par exemple **Nemirovskij, A. I.** Op. cit., pp. 103-105, 116, 121 et autres.

²⁹ Voir **Triandaphyllos, Diamandis.** Les sanctuaires ..., p.131; **Idem.** La Thrace Égéeenne ..., p. 285, 289, 298.

³⁰ Sur ce sujet, je suis plutôt enclin à adopter le point de vue de G. Mihaylov sur la parenté de ces deux noms avec le nom Rhésos (**Mihaylov, Georgi.** Les Thraces. Sofia, 1972 (en bulgare), pp. 296, 298) malgré l'étymologie proposée de Vl. Georgiev (voir **Georgiev, Vl. I.** Op. cit., p. 91).

³¹ Pour des renseignements d'ordre général sur cette institution voir: **Treide, B. Bigman.** – Dans: Encyclopédie de notions et termes ethnographiques. Relations socio-économiques et culture socio-normative. Moscou, 1986 (en russe), p. 28-30; **Vassil'ev, L. S.** Formation de l'administration politique (de groupe local des chasseurs et des cueilleurs jusqu'au proto-État – chiefdom). – Narody Azii i Afriki (Peuples d'Asie et d'Afrique), 1980, No 1 (en russe), et autres. L'analyse la plus détaillée de cette institution a été faite à la base des données sur les sociétés traditionnelles en Melanesie. Parmi les ouvrages nombreux voir par exemple: **Sahlins, M. D.** Poor man, rich man, big-man, chief: political types in Melanesia and Polinesia. – Comparative Studies in Society and History, vol. 5, 1963, Nr 3; **Chnirel'man, V. A.** La formation des classes sociales et la différenciation de la culture (d'après les données ethnographiques d'Océanie). – Dans: Recherches ethnographiques du développement de la culture. Moscou, 1985 (en russe); **Godelier, Maurice, and Strathern, Marilyn (eds.).** Big Men and Great Men. Personifications of Power in Melanesia. Cambridge: Cambridge University Press, 1991, et autres.

³² **Brown, Paula.** Big man, past and present: Model, person, hero, legend. – *Ethnology*, vol. 29, April 1990, Issue 2, p. 97.

³³ Voir par exemple: **Kubbel', L. E.** Apparition de la propriété privée, des classes sociales et de l'État. – Dans: *L'Histoire de la société primitive. L'Époque de la formation des classes sociales.* Moscou, 1988 (en russe), p. 236-237.

³⁴ Sur les termes "sociétés apopolitéennes" et "sociétés synpolitéennes" voir **Perschits, A. I., et Khazanov, A. M.** Problèmes de la dichotomie des sociétés primitives. – Dans: *La périphérie primitive des sociétés de classes avant le début des Grandes découvertes géographiques (problèmes des contacts historiques).* Moscou, 1978 (en russe), p. 4-12.

³⁵ **Johnson, A., and Earle, T.** *The Evolution of Human Societies.* Stanford, 1987, pass. Cité d'après: **Harkin, Michael.** Whales, chiefs, and giants: An exploration into Nuu-chah-nulth political thought. – *Ethnology*, vol. 37, Fall 1998, Issue 4, p. 319, n. 2.

³⁶ **Kubbel', L. E.** Op. cit., p. 236.

³⁷ **Drucker, Ph.** The Northern and Central Nootkan tribes. «Bulletin N. 44, Bureau of American Ethnology». Washington, 1951, p. 247. Cité d'après: **Averkiewa, Ju. P.** La désintégration de la commune tribale et le début de la formation des relations sociales de classes dans les sociétés des Indiens du littoral Nord-ouest de l'Amérique du Nord. – Dans: *Trudy Instituta etnografii imeni N. N. Mikluho-Maklaya (Travaux de l'Institut d'Éthnographie "Mikluho-Maklay")*. Nouvelle série, t. LXX. Moscou, 1961 (en russe), p. 185.

³⁸ **Averkiewa, Ju. P.** Op. cit., p. 185.

³⁹ Voir par exemple **Chnirel'man, V. A.** Op. cit., p. 77 et suivantes.

⁴⁰ Dans le cas présent j'utilise l'exposé de **Chnirel'man, V. A.** Op. cit., pp. 69-77.

⁴¹ **Lowman-Vayda, C.** *Maring Big Men.* – In: Berndt, P., and Lawrence, P. (eds.). *Politics in New Guinea.* Perth, 1971, pass. Cité d'après **Brown, Paula.** *Big man, past and present...*, p. 98.

⁴² Voir par exemple **Stahl, Michael.** *Aristokraten und Tyrannen im archaischen Athen. Untersuchungen zur Überlieferung, zur Socialstruktur und zur Entstehung des Staates.* Stuttgart: Franz Steiner Verlag Wiesbaden GmbH, 1987, S. 153.

⁴³ **Chnirel'man, V. A.** Op. cit., pp. 77 et suivantes.

⁴⁴ *Ibid.*, pp. 83, 84.

⁴⁵ *Ibid.*, pp. 81, 87 et d'autres.

⁴⁶ Sur ce sujet voir: **Andreev, Ju. V.** *Les sociétés d'hommes...*, pass.

⁴⁷ C'est ainsi que sont présentés les mécanismes innovateurs de l'apparition de la figure du big-man par **Kubbel', L. E.** Op. cit., p. 236. Cf. aussi **Treide, B.** Op. cit., p. 30.

⁴⁸ Pour plus d'information voir **Chnirel'man, V. A.** Op. cit., p. 92 et suivantes.

⁴⁹ L'aristocratie est déjà héréditaire dans ces chiefdoms mélanésien qui représentent le stade plus archaïque de cette structure socio-politique (voir **Chnirel'man, V. A.** Op. cit., p. 78); chez les Iroquois de l'Amérique du Nord, c'est la figure du sachem qui est viagère et partiellement héréditaire (voir **Morgan, Lewis.** La société primitive. Sofia, 1946 (traduction en bulgare de l'anglais), pp. 92-96); la charge du basileus est héréditaire dans la société homérique (cf. Hom. Il., II, 185-187); la charge de l'archonte dit basileus est viagère et héréditaire (Arist. Ath. Polit., 3, 2), tandis que le mythologique Rex Nemorensis est une figure mandataire.

⁵⁰ **Frazer, J.** Le rameau d'or. Sofia, 1984 (en bulgare), p. 19.

⁵¹ Le fait que dans le passé, c'est-à-dire avant les contacts avec les puissances coloniales européennes, le big-man avait été une figure militaire active est attesté aussi bien pour big-man des sociétés moins développées que pour celui des sociétés plus avancées (voir **Chnirel'man, V. A.** Op. cit., pp. 71, 82; **Brown, Paula.** Op. cit., p. 98-99 et autres, avec bibliographie). Cette caractéristique du big-man rappelle le fait que les chefs militaires semi-formels dans la société de l'ainsi dite démocratie militaire des Iroquois de l'Amérique du Nord avaient été formés une communauté que Morgan a nommé «la classe des chefs militaires» (voir **Morgan, L. H.** La ligue des Ho-de-no-sau-nee, ou Iroquois. Moscou, 1983 (traduction en russe de l'anglais), p. 59-60, cf. p. 44-46).

⁵² Sur les fonctions sacerdotales actives qu'assume le big-man dans certaines sociétés voir aussi **Chnirel'man, V. A.** Op. cit., pass.; **Brown, Paula.** Big man, past and present..., p. 98 sqq., avec bibliographie.

⁵³ Voir **Weeber, Karl-Wilhelm.** Op. cit., S. 128.

⁵⁴ Ibid., S. 121.

⁵⁵ Ibid., S. 127; **Hirata, Ryūichi.** Op. cit., S. 161, 163, 164.

⁵⁶ **Hirata, Ryūichi.** Op. cit., S. 164.

⁵⁷ Voir sur ce problème: **Marazov, Ivan.** Mythologie de l'or. Sofia, 1994 (en bulgare), p. 134-136, avec bibliographie.